

République française

SOMME

## RIBEAUCOURT - Commune - 80

Séance du 19 septembre 2025

|                            |                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres en exercice :<br>9 | Date de la convocation: 11/09/2025<br><i>dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement<br/>convoquée, s'est réunie sous la présidence de PHILIPPE BELLAREDJ</i> |
| Présents : 8               | <b>Présents :</b> PHILIPPE BELLAREDJ, Pascal DUFRIEN, André FATOU,                                                                                                                   |
| Votants: 9                 | Wilfrid DUCROT, Denise DUPRÉ, Myrtille SOUFFLARD, Anne<br>LENGLET, Arnaud DANIERE                                                                                                    |
| Pour: 5                    | <b>Représentés:</b> Sabrina COLLET représentée par Arnaud DANIERE                                                                                                                    |
| Contre: 0                  | <b>Excusés:</b>                                                                                                                                                                      |
| Abstentions: 4             | <b>Absents:</b>                                                                                                                                                                      |
|                            | <b>Secrétaire de séance:</b> Myrtille SOUFFLARD                                                                                                                                      |

### Objet: Arrêt du projet du plan de mobilité simplifiée et du schéma directeur cyclable - DE\_015\_2025

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2021 relative au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Nièvre et Somme en faisant une Autorité organisatrice de la mobilité.

Le Plan de mobilité simplifié vise à définir une politique globale de déplacements. Il s'intéresse à l'ensemble des modes de transport et propose des actions pour améliorer la mobilité des habitants, réduire les émissions de gaz à effet de serre; et favoriser des modes de déplacement plus durables.

Le Plan de mobilité simplifié est complété par le schéma directeur cyclable, outil de planification opérationnel qui se concentre exclusivement sur le développement des infrastructures et services pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire.

En application de l'article L. 1214-36-1 du code des transports, la procédure d'adoption du Plan de mobilité simplifié est soumise pour avis aux conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 5 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, d'approuver le Plan de mobilité simplifié et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 080-218006310-20250919-DE\_015\_2025-DE

S<sup>2</sup>LO



Le Maire,  
Ph. BELLAREDJ

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_  
et publié ou notifié